

COUPLES & PARENTHOOD in the European judicial area

COUPLES & PARENTALITÉ dans l'espace judiciaire européen

SYMPOSIUM

From the Brussels IIa REGULATION to Judicial PRACTICE
Du RÈGLEMENT européen Bruxelles II bis à la PRATIQUE des magistrats

6 & 7 sept.
ENM Paris

La liberté de circulation au sein de l'Union européenne a conduit à la création, au cours des années, d'un nombre croissant de couples binationaux. Revers de ce phénomène, les procédures familiales comportant un élément d'extranéité se sont accrues et constituent désormais une problématique couramment traitée par les juges aux affaires familiales, qui sont notamment amenés à mettre en œuvre les règles du règlement " Bruxelles II bis " en matière de compétence territoriale.

Ce symposium évoquera les résultats d'une étude internationale concernant l'application de ce règlement par des magistrats du siège et du parquet des pays de l'Union européenne, chargés de ces questions de droit de la famille. Depuis janvier 2016, un consortium composé d'écoles de la magistrature et d'universités français, italienne et roumaine recense et analyse l'application de ce règlement dans deux tribunaux pilotes de chaque pays. Cette étude tend à identifier les difficultés éventuelles auxquelles peuvent être confrontés les magistrats, ainsi que les modifications à apporter à ce règlement pour en faciliter la mise en œuvre.

- Un interprétariat anglais/français sera proposé
- Environ 60/80 participants provenant de l'Union Européenne, juges, procureurs, praticiens du droit
 - Environ 20 participants FR/20 Italiens/20 Roumains et 20 provenant de l'UE
- Inscription : jusqu'à fin juin 2017
 - Pour les participants français : via l'offre en ligne
<https://formation.enm.justice.fr/Pages/Accueil.aspx> ou par mail à sandra.roux@justice.fr
 - Pour les participants roumains : par mail à diana.mihaila@just.ro
 - Pour les participants italiens : par mail à massimiliano.belli@scuolamagistratura.it
 - Pour les autres nationalités : par mail à sandra.roux@justice.fr
- Coûts pris en charge dans le cadre d'un financement européen (hôtel, voyage, repas) :
 - Voyage pris en charge par l'ENM directement (pas par le participant) par le biais de notre partenaire JCI
 - Hôtel pris en charge par le participant directement. Remboursement sur la base d'un per diem estimé à 200€ par nuit (couvre la nuitée, le petit-déjeuner, les transports locaux, les diners)
 - 2 repas du midi pris en charge par l'ENM sur place (un le mercredi, un le jeudi)

Symposium organisé en partenariat avec l'université de Bordeaux, l'Ecole de formation judiciaire italienne, l'école de formation des juges et procureurs de Roumanie, le réseau européen de formation judiciaire et Justice Coopération Internationale.

Symposium « Couples et parentalité dans l'espace judiciaire européen : du règlement Bruxelles II bis à la pratique des magistrats »

10h30 : accueil des participants et émargement au 3 ter quai aux fleurs, 75004 paris

	Titre/contenu	Min
Mercredi 6 septembre 2017		
Première séance. « Propos introductifs et méthodologie »		
11h00	Ouverture par le Directeur de l'ENM, Olivier LEURENT	10
11h10	Présentation du projet par la directrice scientifique, Marie LAMARCHE et Jean SAGOT, maître de conférences, Université de Bordeaux Présentation de la méthodologie	20
11h30	Constat des difficultés d'application et des différences de pratiques judiciaires entre la France, la Roumanie et l'Italie, Laura ANDREI, Vice-Présidente du Tribunal de Bucarest <ul style="list-style-type: none"> ○ Au travers de l'analyse des décisions ○ Au travers de l'analyse des entretiens ○ Echanges avec les participants 	50
12h20	Propositions de solutions d'une meilleure application en s'inspirant des bonnes pratiques, Roberta ALUFFI, professeur à l'Université de Turin et échanges avec les participants	35
12h55	Présentation des journées et des groupes de travail, Tania JEWZUK, magistrat chargée de mission à l'ENM	5
Repas à l'ENM		
Deuxième séance. « Bonnes pratiques: témoignages croisés »		
14h00	Identification des bonnes pratiques, Michel FARGE, Professeur de droit privé et co-directeur du centre de recherche juridiques de Grenoble <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration inter-professionnelle ○ Recherche systématique des indices et éléments d'extranéité ○ Application d'office du règlement ○ Contrôle du raisonnement des parties ○ Réouverture des débats ○ Echanges avec les participants 	90
15h30	Pause-café	20

15h50	<p>Valorisation des bonnes pratiques, Dan POPESCU, notaire roumain et universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de trames ○ Politique des juridictions (impulsion du chef de juridiction) ○ Fréquence de l'internationalité du contentieux ○ Juridictions pilotes en matière de DIP ○ Les réflexes de DIP ○ Sensibilisation à l'intérêt pratique de l'application du règlement ○ Echanges avec les participants 	90
17h20	Fin des travaux J1	

Jeudi 7 septembre 2017

Troisième séance. « Dépasser les difficultés »		
9h00	<p>Table ronde n° 1. Dépasser les difficultés liées au règlement lui-même, Marie LAMARCHE, directrice scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif de simplification de la connaissance du texte ○ Objectif d'explication de l'articulation des textes internationaux, de la délimitation des domaines d'application ○ Nécessité d'une précision de certaines notions autonomes (ex. responsabilité parentale ...) ○ Echanges avec les participants 	60
10h00	Pause-café	20
10h20	<p>Table ronde n° 2. Dépasser les contraintes liées à la spécificité des contentieux, Jean SAGOT, maître de conférences, Université de Bordeaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Détermination des facteurs d'application ○ Dépasser les facteurs de non application ○ Echanges avec les participants 	60
11h20	<p>Table ronde n° 3. Collaboration inter professionnelle et nécessité d'une charte de bonnes pratiques, Dan POPESCU, notaire roumain et universitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Collaboration dans la recherche des éléments d'extranéité ○ Collaboration dans l'établissement de la compétence ou de l'incompétence ○ Echanges avec les participants 	60
12h20	Repas à l'ENM	

Quatrième séance. « Diffusion et perspectives »		
13h30	<p>Diffuser les résultats auprès des acteurs clés, Marie-Pierre BAGNERIS, Magistrat, chargée de mission à l'ENM</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Initier l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques ○ Moyens de diffusion au sein de l'Union européenne ○ Amélioration des guides pratiques ○ Généralisation des trames 	90
15h00	Evaluation du séminaire et échanges , Tania JEW CZUK, magistrat chargée de mission à l'ENM	30
15h30	Clôture du symposium	